

REGION WALLONNE

Modification de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) de BERLOZ

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2011 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement, l'article 8 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 avril 2008 approuvant le renouvellement de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de BERLOZ ;

Vu la délibération du conseil communal du 21 septembre 2011 actant des modifications dans la composition de la commission ;

Considérant, en effet, que Monsieur Joseph HOVENT a remis sa démission de son poste de président de la CCATM ;

Considérant que le conseil communal propose de le remplacer par un membre effectif de la commission ;

Considérant que cette modification est conforme au prescrit décretaal ;

A R R E T E :

Article 1^{er} - la modification de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de BERLOZ, telle que contenue dans la délibération du conseil communal du 21 septembre 2011, est approuvée.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de :

- Président de Monsieur Joseph HOVENT ;
- Membre effectif de Monsieur Jean JOLY ;
- Suppléant de Monsieur Eric CROQUET ;
- Second suppléant de Monsieur Michael DEPRez.

Les autres mandats sont confirmés.

Article 2 - La CCATM est désormais composée comme suit :

Président de la CCATM :

Jean JOLY

Représentants du quart communal :

Effectifs	Suppléants
Alex HOSTE	André HOVENT
Geneviève STEFFENS	Paul JEANNE
Pascal DETRY	Yves LEGROS

Représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

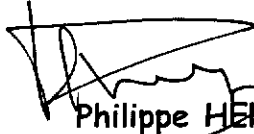
Effectifs	Premiers suppléants	Seconds suppléants
Anne-Sophie OURTH	Michel GENOT	Michel ZWAENEPOEL
Daniel SCHULPEN	Fabienne LEDUC	René PUFFET
Pierre PELZER	Patrice GEVERS	/
Willy MENTEN	Béatrice MOUREAU	Sophie ROSCHECK
Eric CROQUET	Michael DEPRez	/
Viviane ES	Francis GOFFIN	/
Robert PIRET	Murielle PAQUOT	Jean-Louis GILLES
Christel MAHIAT	Françoise CAUDRON	Jacques LEONARD
Constant ONKELINX	Robert NAHON	Jean-Marie RIGA

Article 3 - Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

23 FEV. 2012

Le Ministre de l'Environnement, de
l'Aménagement du Territoire et de
la Mobilité,


Philippe HENRY

